

Chers amis de la famille en denie ,

Nous deplorons la mort de votre proche en espérant que la foi de nos pères fortifiera en vous l'espoir de la résurrection du Christ, le gage de notre Salut.

Le corps humain disparaît et devient la poussière, mais l'âme humaine est immortelle, et par l'intermédiaire de l'âme nous sentons la présence de nos défunts dans ce monde. Et comme nous, eux aussi, ils ont besoin de « soin spirituel », à savoir la prière. Il est donc notre devoir en tant que chrétien de prier sans cesse pour les âmes de nos défunts.

Dans la tradition de l'Église apostolique arménienne, les cinq jours, succédant les cinq fêtes majeures de l'Église arménienne (Noël, Pâques, la Transfiguration, la Dormition et la Fête de la Sainte Croix), constituent les *merelotc'* ou les jours spéciales pour le Requiem. Étant donné que les fêtes majeures tombent toujours le dimanche, les messes de Requiem sont toujours célébrées au lundi de la fête. Lors de la messe les prières solennelles sont prononcées pour la paix des âmes de tous les défunts, fidèles de l'Église arménienne, priant le Seigneur, par l'intercession de la Sainte Vierge et de tous les Saints, de leur pardonner tous les péchés et les offenses qu'ils ont commis sur cette terre.

La prière de Requiem est habituellement célébrée dans l'Église, à la clôture de la messe, au Dimanche ou à l'autre jour dans la semaine, sauf, bien entendu, les jours où il est canoniquement interdit de célébrer les prières ou les messe pour les défunts. Conformément à votre demande, la prière peut être célébrée dans le cimetière au quarantième jour qu'on appelle le quarantenaire (à compter après l'enterrement) ou bien au jour de la première année de la mort (à compter après la mort).

La prière de Requiem comprend les chants spéciaux pour les morts, les lectures bibliques et une prière spéciale pour le salut des âmes des défunts. Mais cette prière nécessite avant tout la foi en Jésus Christ qui, selon notre foi chrétienne, aux derniers jours ressuscitera nos défunts.

Votre curé

P. S.

Si la prière demandée est pour le Dimanche ;

- a. veuillez tout d'abord vous renseigner si le jour est convenable pour la prière de Requiem.
- b. la demande pour la prière de Requiem doit être déposée à l'éphorie ou à votre curé une semaine d'avance.
- c. votre présence à la messe est souhaitable à partir de 10h30. Compte tenu de la prière pour les morts que le prêtre prononce lors de la messe, il est donc nécessaire qu'il ait la liste des noms de tous les défunts avant la messe.

Si la prière demandée est pour un autre jour ;

- a. veuillez bien vous renseigner trois semaines d'avance
- b. si le jour est convenable pour la prière de Requiem.